



Le 12 décembre 2022

Budget 2023 de la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles : un levier pour faire face à la crise du logement.

Ce lundi 12 décembre, le conseil communal de la Ville de Bruxelles a approuvé le budget 2023 de la Régie Foncière,. En tant que gestionnaire de 3800 logements, l'opérateur immobilier public poursuit ses missions de gestion et de développement du patrimoine privé de la Ville de Bruxelles initiée il y a presque 20 ans.

La Régie Foncière a pour ambition principale d'offrir des logements de qualités aux citoyens à des prix abordables et maîtrisés. « *Nous nous efforçons de rendre les loyers attractifs (15% en dessous du marché), pour ainsi faire pression à la baisse sur les prix du marché locatif, tout en améliorant la qualité de vie de nos locataires* » explique **Lydia Mutyebele**, Echevine de la Régie Foncière.

En 2023, la Régie investit de manière conséquente avec pas moins de 31 millions d'euros portés à travers : la finalisation du Plan Logement II, la mise en œuvre du Plan Logement III et la poursuite de la revalorisation du patrimoine existant « *D'ici 2024, la politique volontariste de la régie foncière permettra la construction de plus ou moins 400 nouveaux logements* » indique **Lydia Mutyebele**.

Malgré le contexte budgétaire actuel difficile, la politique d'investissement de la Régie Foncière est ambitieuse : « *en 2023, nous pourrons attester d'une augmentation des recettes courantes de 19,8% par rapport aux comptes de 2021 ce qui témoigne de l'efficacité de sa politique volontariste !* »

« *Malgré les nombreuses crises, la Régie témoigne d'un taux d'endettement plus que raisonnable de 29.8%* » continue **Lydia Mutyebele**. En effet, si Bruxelles connaît depuis plusieurs années un boom démographique provoquant une crise du logement sur son territoire, elle a du aussi faire face à plusieurs crises successives : sanitaire, énergétique ainsi que l'indexation des loyers.

La Ville de Bruxelles, via sa Régie Foncière, avait soutenu ses commerçants les plus impactés durant la crise du Covid 19 grâce à l'exonération de leurs loyers. Plus récemment, elle a de nouveau réagit en proposant d'atténuer l'effet de l'indexation des loyers en compensant l'inflation excédant 5% de la hausse globale auprès de ses locataires.

La rénovation énergétique de bâtiments est un enjeu essentiel pour permettre aux habitants de faire baisser leurs factures d'énergie et de mieux vivre au quotidien d'autant plus dans ce contexte de crise énergétique.

Pour rappel, contrairement au logement social qui met à disposition des logements à destinations des personnes disposants de revenus modestes et dont les modalités de calcul du loyer intègrent les revenus des locataires, la Régie offre principalement des logements destinés à tou.te.s dont le calcul des loyers est basé sur le cout d'investissement.

Contact presse :

Géraldine Rademaker, Attachée de Presse de Lydia Mutyebele, Echevine du Logement, du Patrimoine Public et de l'Égalité des chances – 0490/42.76.73 – geraldine.rademaker@brucity.be.